

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 6 juin 2017

Prix du lait : le temps des excuses est fini, le jour de paie est arrivé !

Le citron n'a plus de jus : les acheteurs de lait doivent relever les prix effectifs au minimum au niveau du prix indicatif dès le 1^{er} juillet et mettre tout de suite un terme aux déductions injustifiées. Telles sont les revendications présentées par l'Union suisse des paysans, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait et la Commission des jeunes agriculteurs lors d'une conférence de presse commune.

L'Union suisse des paysans, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait et la Commission des jeunes agriculteurs tirent la sonnette d'alarme. Le lait maintenu longtemps à un prix beaucoup trop bas mène des milliers de producteurs de lait à la faillite. Les prix du lait de centrale sont descendus à un niveau insupportable. Et ce bien que les quantités de lait en Suisse soient en recul et connaissent une nette baisse par rapport à l'année précédente. La pression internationale a également faibli : alors que, ces derniers mois, les prix dans l'UE et dans le monde entier restent orientés à la hausse, rien ne s'est passé en Suisse. L'ancien or blanc de la Suisse se vend à vil prix sur le marché, de sorte que les familles paysannes n'y gagnent plus rien. Cela concerne surtout le lait de centrale, qui est transformé en lait de consommation, beurre, crème, yogourt et lait en poudre.

Le lait de centrale ne génère plus de valeur ajoutée au niveau de la production : le prix indicatif officiel de l'Interprofession du lait s'élève à 65 centimes le litre, pour le lait à la plus forte valeur ajoutée. Selon le calcul du prix de revient complet réalisé par l'Ecole agricole de Hohenrain, 65 centimes représentent à eux seuls les charges réelles sur une moyenne de 158 exploitations laitières de plaine. Le travail des familles paysannes n'a toutefois pas encore été payé. En calculant un revenu du travail de 28 francs par heure, paiements directs inclus, les producteurs de lait devraient alors recevoir environ 77 centimes par litre de lait. La situation est donc déjà dramatique. Comme si cela ne suffisait pas, nombre d'acheteurs ne paient même pas le prix indicatif fixé à 65 centimes. Les prix de marché effectifs se situent environ 4 ct./kg en dessous du prix indicatif. En outre, ils procèdent à maintes déductions injustifiées.

Il s'ensuit que beaucoup de producteurs perdent de l'argent mois après mois, à savoir qu'ils travaillent du matin tôt jusque tard dans la soirée pour un salaire horaire dérisoire. Partant, ils vivent sur leurs réserves et voient leur existence remise en cause. La plupart des producteurs ne peuvent pas se permettre d'abandonner la production laitière dans le proche avenir : ils ont des étables, des machines à traire, des refroidisseurs, des silos à fourrage et bien d'autres choses encore qu'ils doivent amortir.

L'Union suisse des paysans, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait et la Commission des jeunes agriculteurs exhortent les acheteurs de lait à relever les prix effectifs à la production au niveau du prix indicatif dès le 1^{er} juillet. Ceux-ci doivent également mettre tout de suite un terme aux déductions, retenues et autres visant à alléger le marché ou à atténuer les effets de l'envol du franc suisse. La situation actuelle du marché permet la mise en œuvre de ces deux mesures. Il n'existe pas de raison suffisante pour continuer à refuser la part de valeur ajoutée qui revient aux familles paysannes. Par son augmentation volontaire de 3 centimes, Coop a franchi un premier pas. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant : le temps des excuses est fini. Les producteurs de lait n'ont plus de patience, ni de réserves financières. Le jour de paie est arrivé !

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans, tél. 079 300 56 93

Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, tél. 079 219 32 33

Christophe Noël, vice-président de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait, tél. 079 500 88 52

Christian Schönbächler, président de la Commission des jeunes agriculteurs, tél. 078 862 27 20

www.sbv-usp.ch